

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 JUIN 2014

Présents : MM. BERNOS, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Bernard AURISSET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Maité POTIN
	Gérard ROSENTHAL	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA

Excusés : Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Christophe GUERY.

REÇU

RAPPORT N°140619-06-ADM

le 25 JUIN 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ESCOU

M. LABARTHE indique que le Président du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Escou a sollicité les services de la CCPO pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic de son réseau d'assainissement.

Cette mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage concerne :

- l'accompagnement pour la réalisation des dossiers de demande de subventions ;
- la préparation du dossier de consultation ;
- l'assistance au déroulement de la procédure ;
- l'analyse des offres ;
- l'assistance lors du choix du bureau d'études ;
- le suivi du bureau d'études.

Le coût de cette mission, qui fera l'objet d'une convention entre la CCPO et le syndicat, est estimé à 3 080 € correspondant à 22 jours de travail d'un technicien.

Où cet exposé,

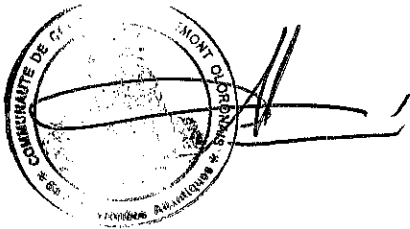
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante (jointe à la présente délibération)

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 juin 2014

Suivent les signatures

Affiché le 25.06.14



Le Président

A handwritten signature in black ink.

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 25 JUN 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE